Plan d'aménagement particulier E 1:500e

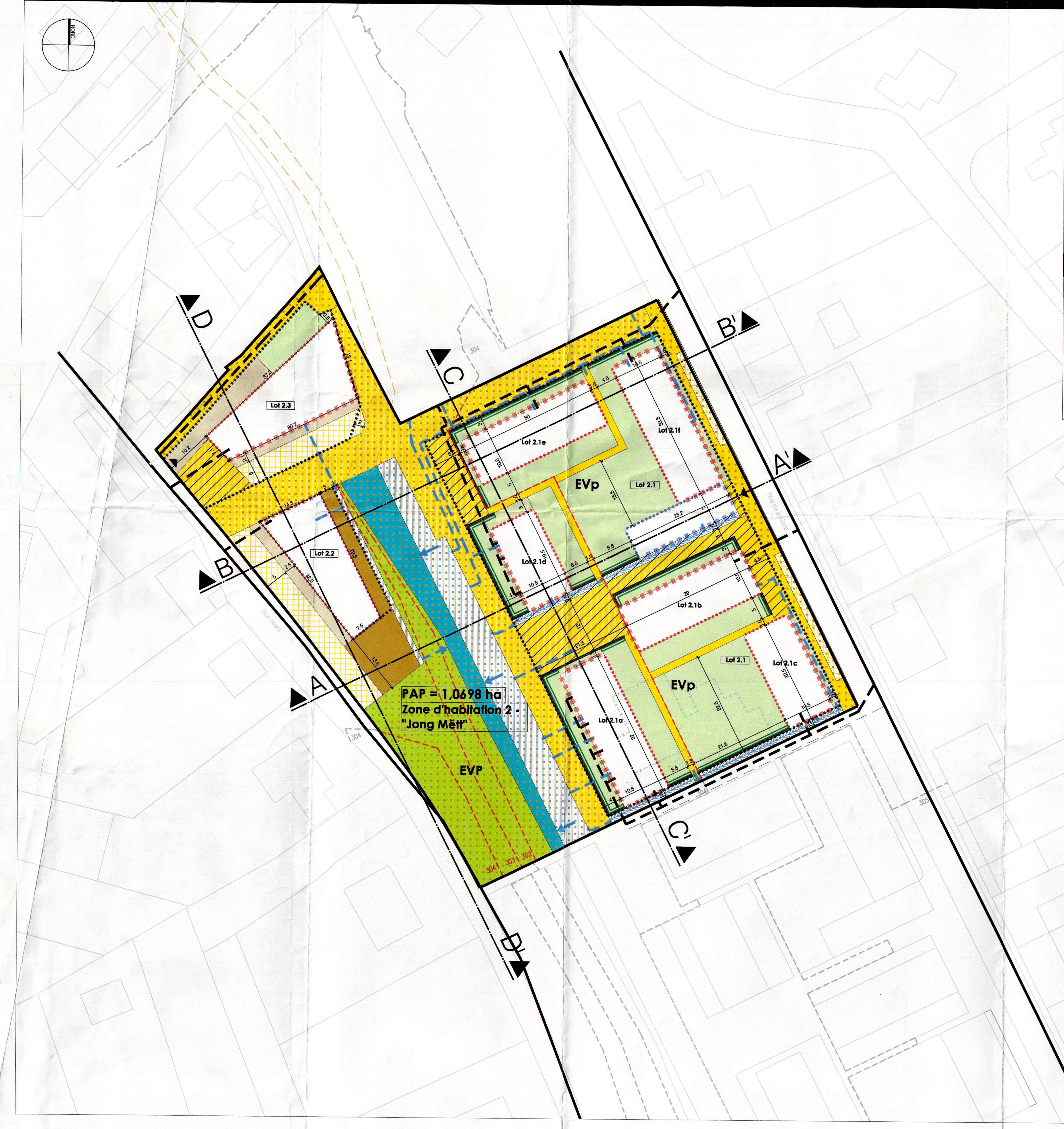

LOT 2.1 a-f			49,225
/	1900	/	5517
3446	onc 6 à 8 - mb 4 - c	6-u	8-u 28-c
tp	u:ha - 10 c:ha1 - 8,5 c:ha2 - 10,5 c:ha3 - 13,5	u: II+1S c: III+1S	u: II+1R+2S c: IV+2S

LOT 2.2			8,931
/	334	/	668
625	1 - mi	/	4 - c
tp	ha - 8,5	I	II+1S

LOT 2.3			9,622
/	405	/	1215
674	1 - mi	/	6-c
tp	ha - 10,5	II+1S	III+2S

Pictogramme lots projetés E 1:3000e

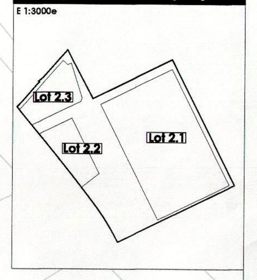

Légende-type du plan d'aménagement particulier (28.07.2011)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT			
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	min.	max.	min. max.	surface constructible brute [m²]
type de toiture	max.	xxxxx	min. max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions	xxxxx	max.	min. max.	nombre de niveaux
	hauteur des constructions [m]			

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% % minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x%-y% % minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté
- arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée
- haie à conserver
- muret projeté
- muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales (projetée)
- canalisation pour eaux usées (projetée)
- fossé ouvert pour eaux pluviales

2. Eléments complémentaires à la légende-type selon règlement Grand-Ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Accès / sortie parking souterrain
- débordement contrôlé dans le ruisseau
- Nouveau lit du ruisseau existant
- terrain public communal
- espace minéral ou végétal
- canalisation pour eaux mixtes (existante)
- terrasse
- terrain naturel (coupes)
- terre (coupes)
- construction à titre indicatif (coupes)
- bâtiment existant (à détruire)
- ruisseau canalisé

Remarque :
Tous les éléments grisés ou non côtés sont donnés à titre indicatif.

Vue axonométrique E 1:500e

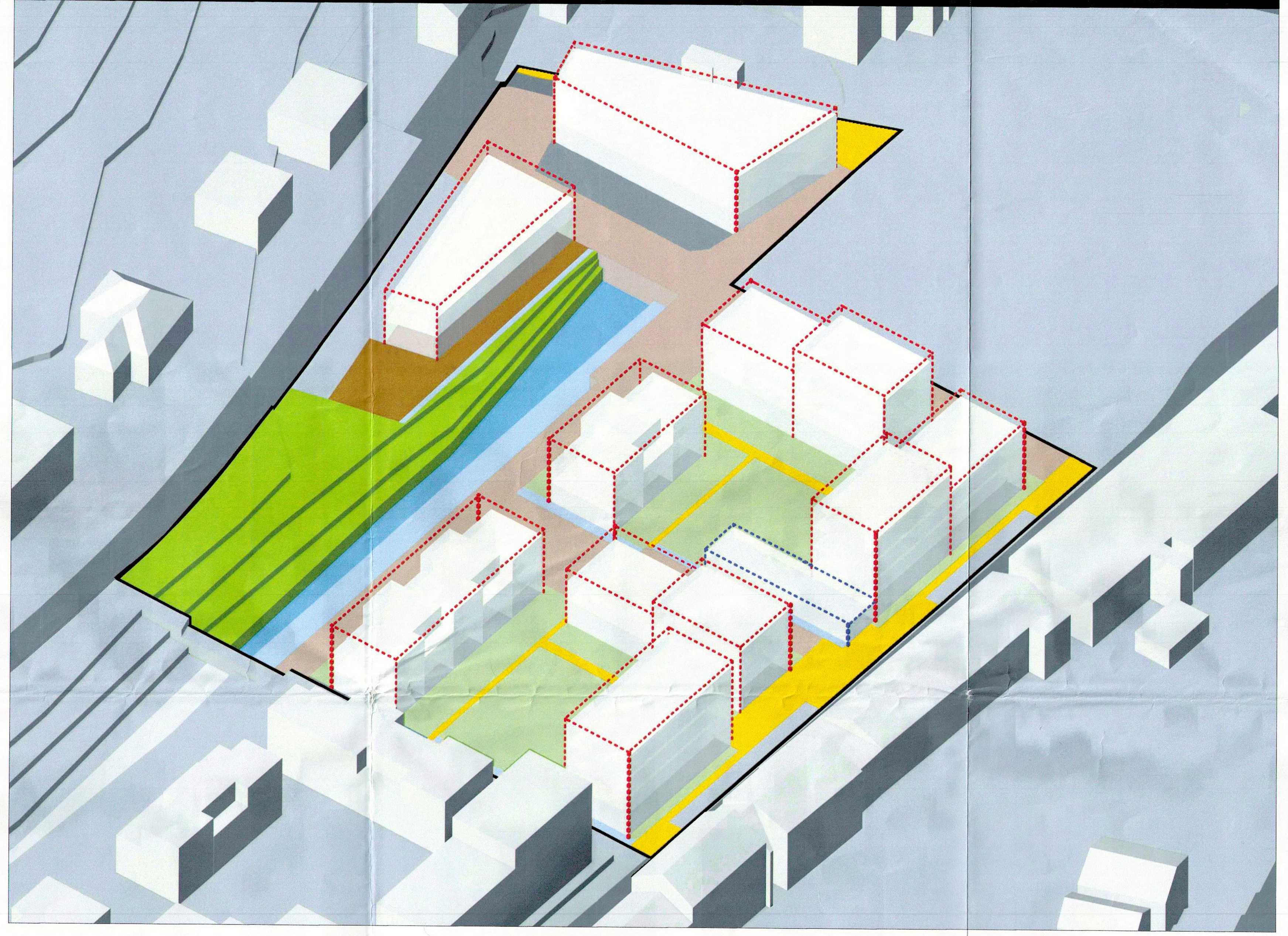

Coupe schématique AA' E 1:250e

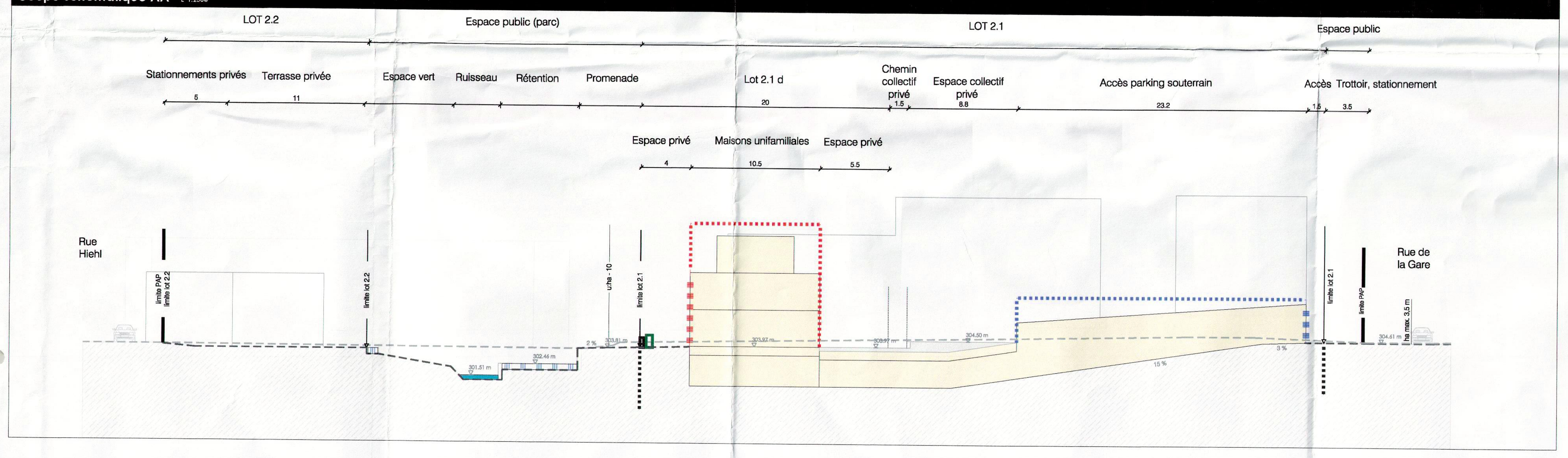

Coupe schématique BB' E 1:250e

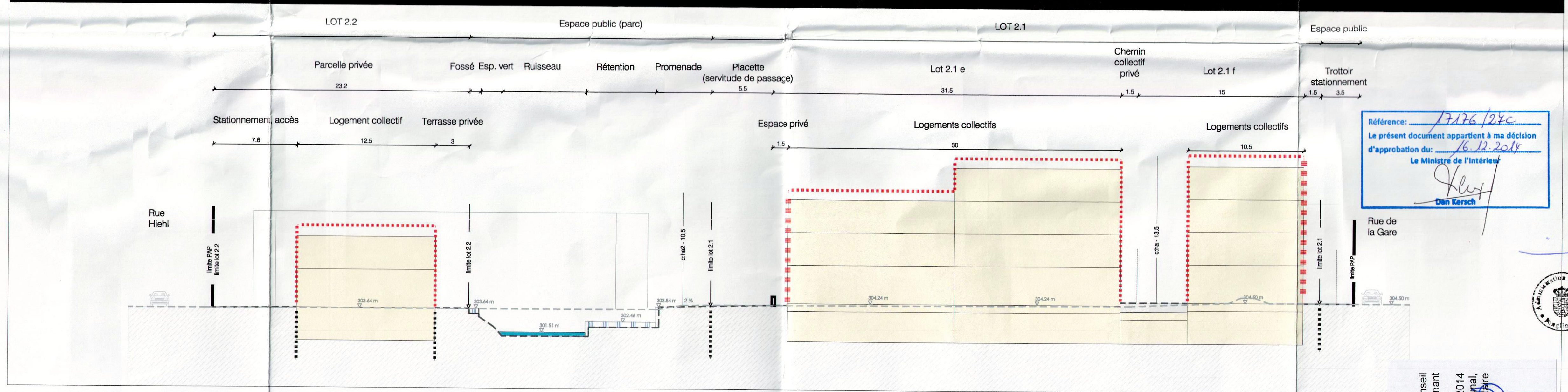

Coupe schématique CC' E 1:250e

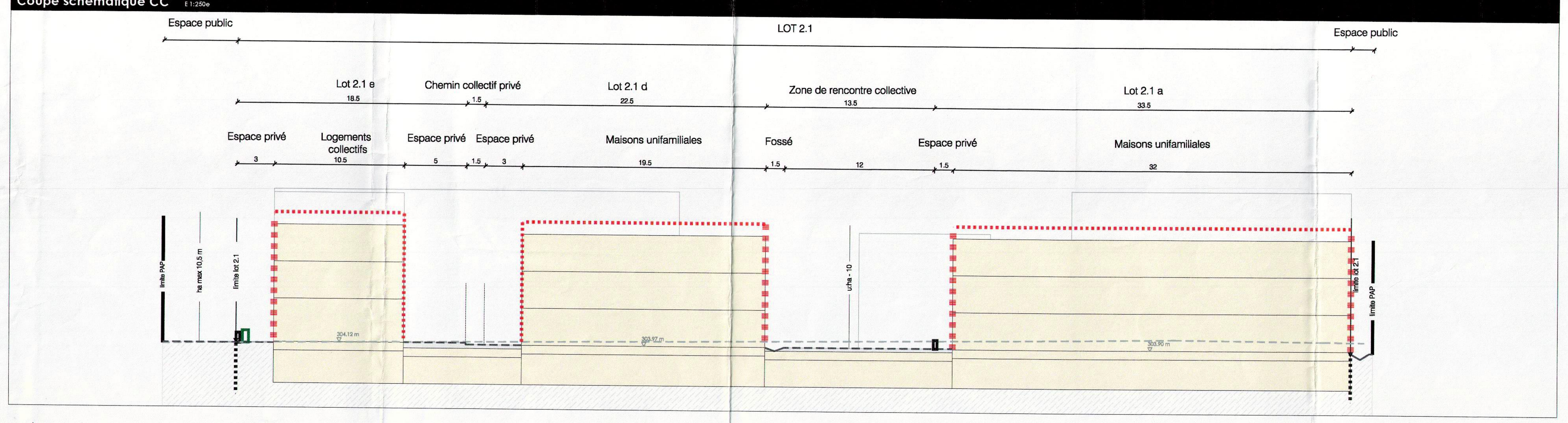

Coupe schématique DD' E 1:250e

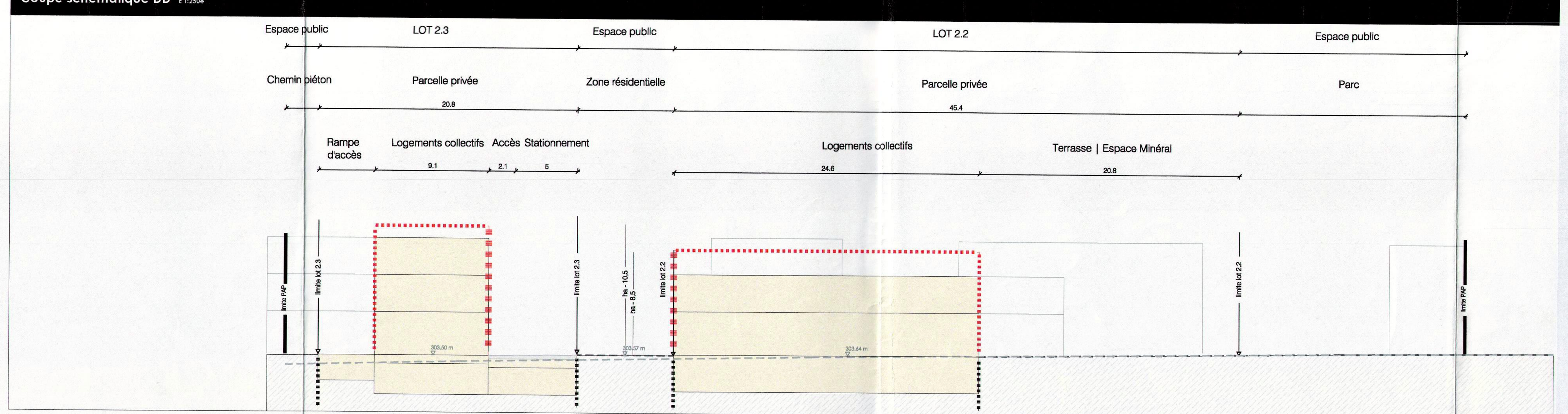

Référence : 17176/27C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 16.12.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Le présent document fait partie de la délibération no 03 du 17 octobre 2014 du conseil communal de Junglinster portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, projet « JongMëtt , PAP II ».

Junglinster, le 22 octobre 2014
Pour le conseil communal,
la bourgmestre
le secrétaire

WW+ sarl
Rue de l'Usine, 53
L - 4340 Esch-sur-Alzette
T +352 26 17 76
F +352 26 17 76 269
M esch@wwplus.eu
W wwplus.eu

Unterschrift Bauherr
Ingénieur / Urbaniste
Projet
URB_08_005 PAP II JongMëtt
rue de la Gare
L-6112 Junglinster
Bauherr
A.C Junglinster
rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster
PAPII_LA_500 07.10.2014
URB_08_005_PAPII A_500_apres avis ce.dwg
A0 (841 X 1189 MM) LK
Plan PAP 1.500
Axonométrie 1.500
Coupes 1.250